



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n° 30-2024

OBJET :

Approbation de la convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'association Miramas Boxing Académy - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

VOTE :

34 (30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-30_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 14 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le quatorze mars à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON (à partir de 18h48 avant le vote de la délibération n°27-2024) – Gérald GUILLEMONT – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Jean Luc SANCHE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Gérard GERON

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie GACHON (jusqu'à 18h48 après l'approbation du PV du 13/02/24) par Eric MARCHESI
Laëtitia DEFFOBIS par Anne-Marie CHAYOT
Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Maryse RODDE par Monique TRINQUET
Christiane LEYDER par Géraldine BUTI
Régine SONZOGNI par Jean Luc SANCHE
Brigitte CONTE par Daniel HIGLI
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Viviane ROYER par Romain TONUSSI
Errol FERRER par Gérard GERON

Etait absent excusé : Monsieur,
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CHAYOT

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-30_2024-DE



OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'association Miramas Boxing Académie - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Vu les articles L512-6 à L.512-7 et L.512-12 à L.512-15 du Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition de fonctionnaires ;

La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination dans des conditions définies par convention.

La convention conclue entre la collectivité et l'organisme d'accueil prévoit notamment la nature des activités exercées par le fonctionnaire, ses conditions d'emploi, les modalités de contrôle et de l'évaluation de ses activités, les modalités de remboursement de la charge de rémunération et peut préciser également, lorsqu'il y a lieu, la nature du complément de rémunération dont peut bénéficier le fonctionnaire mis à disposition.

L'association Miramas Boxing Académie est concernée par la mise à disposition de personnel à titre onéreux de la façon suivante :

Nom de l'association	Personnel mis à disposition	Durée hebdomadaire	Évaluation du coût de la MAD pour une année civile
Miramas Boxing Académie	1 agent de catégorie C, filière administrative, pour assurer des fonctions d'entraîneur sportif	temps non complet 28 heures/semaine	38 026,23 €

La délibération n°28-2021 du 17 mars 2021 approuvant cette mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2021 arrivant à échéance,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition à titre onéreux de personnel de la commune de Miramas auprès de l'association Miramas Boxing Académie, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe et l'ensemble des documents afférents.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024



ID : 013-211300637-20240314-30_2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre onéreux de personnel de la commune de Miramas auprès de l'association Miramas Boxing Académy, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe et l'ensemble des documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 29/03/2024

Le Maire
Conseiller métropolitain
Acte signé le 15 mars 2024
Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr